



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par :

- 1- Mme Louise Tremblay, pour la propriété située au 25, 6^E Rang Est, visant à rendre conforme la distance séparatrice entre l'élevage situé sur la propriété, par rapport aux maisons d'habitation, le tout conformément aux dispositions du règlement de zonage no. 238 du territoire de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault;
- 2- Restaurant La Belle Québécoise, pour la propriété située au 1100, route Principale, visant à rendre conforme l'empiètement d'un porche fermé dans la cour avant de 1,83 mètre au lieu de 1,50 mètre, le tout conformément aux dispositions du règlement de zonage no. 238 du territoire de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault.

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 13 novembre 2017, à 20 h, à la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville de Daveluyville, située au 362, rue Principale, à Daveluyville.

Donné à Daveluyville, ce 24 octobre 2017.

Pauline Vrain
Greffière